

Commune de Saint-Germain du Plain Budget primitif principal 2017

Note synthétique

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 04 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
 - de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.
- Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017
011 Charges à caractère générales achats fournitures, petits matériels/ services / entretien maintenance / assurance / honoraires affranchissement / télécommunication / Taxes foncières	686 009
012 Dépenses de personnel Rémunération du personnel titulaire et stagiaire / Emplois temporaires / Assurance personnel (maladie - accident du travail)	754 200
65 autres charges de gestion courante indemnité des élus / contributions obligatoires (SDIS, organismes de regroupement ex SYDESL, SIVOS) /Subventions (CCAS, Associations, service assainissement)	225 350
66 Intérêt des emprunts	26 150
67 Charges exceptionnelles	1 300
014 Atténuation de produit	125 500
Dépenses imprévues	20 000
TOTAL DEPENSES REELLES	1 838 509
Dépenses d'ordre	
Virement à la section d'investissements = Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement	511 471
TOTAL	2 349 980

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017
014 Atténuation de charges	3 100
70 Produit des services Concession cimetièrre / Redevance occupation domaine public / Redevances bibliothèque, garderie / Mise à disposition personnel budget annexe assainissement	73 200
73 Impôts et taxes Contributions directes / taxes droits de mutation	909 321
74 Dotations DGF, Dotation solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation, Participation du département et des communes (CLIS, Bibliothèque)	563 911
75 Autres produits de gestion courante (loyers...)	64 020
76 - 77 - Autres produits Produits divers	2 130
TOTAL RECETTES REELLES	1 615 682
042 opérations d'ordre	0
002 Excédent antérieur reporté	734 298
TOTAL	2 349 980

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017
Déficit reporté	98 969
Dépenses imprévues	20 000
10 Plan de relance FCTVA	26 500
16 Emprunt (capital)	73 450
20 Etudes	11 250
21 Achat de matériels, mobiliers	323 870
23 Constructions	440 000
Dépenses d'ordre	0
TOTAL	994 039

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016	
Virement de la section de fonctionnement	511 471
040 - 041 Opérations patrimoniales et d'ordre	-
Excédent reporté	-
024 Produits des cessions (terrains, immeubles)	16 000
10 Dotations réserves dt affectation de l'excédent de fonctionnement (1068)	240 918
13 Subventions d'investissement Etat, Département, Région, Autres	114 650
21 Immobilisations en cours	-
16 Emprunts	111 000
TOTAL	994 039

Les principales opérations programmées pour l'année 2017 sont :

Affaires scolaires : Mise en sécurité des locaux : installation d'alarmes anti intrusion et incendie, adaptation des portails pour fermeture sur organigramme, installation de quilles sur les trottoirs aux abords de l'école élémentaire, réfection de la peinture d'un couloir, programme informatique « classe mobile » labellisé par l'inspection d'académie avec achat de tablettes, tableaux numériques interactifs, PC portable et de bureau ; remplacement d'une chaudière école élémentaire et cantine ; petit mobiliers et jeux d'extérieur pour maternelle.

Entretien du patrimoine : poursuite du programme d'amélioration de l'isolation par remplacement des menuiseries extérieures (école-cantine, maison pour tous) ; mise en œuvre des opérations de mise en accessibilité des bâtiments (en priorité écoles, église) ; rénovation des salles communales maison pour tous ; poursuite du programme de remplacement des estrades à l'église ; remplacement d'une chaudière vétuste ; remplacement de clôtures et portails terrain du bourg ; installation d'un portail pour sécuriser l'accès à la médiathèque.

Entretien des terrains - Cimetière communal : entretien des stades, élagages ; création d'une liaison piétonne entre le bourg et la voie verte ; achat d'un nouveau columbarium, embellissement de l'ancien columbarium et du nouvel ossuaire, création d'un caveau provisoire, réhabilitation de tombes rétrocedées.

Forêt communale : création de 2 aires de chargement, installation d'un panneau d'information, travaux sylvicoles.

Services Techniques : achat d'une nouvelle tondeuse autoportée, d'un broyeur à végétaux, de matériels électroportatifs ; installation d'équipements de sécurité sur véhicules et engins agricoles.

Bâtiment mairie salle des fêtes communale : engagement d'une première tranche de travaux - secrétariat, salles des mariages, du conseil, chaufferie, salle de fanfare.

Contributions directes - Vote des taux 2017.

Le Conseil Municipal a fixé comme suit les taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2017 identiques aux taux 2016 :

Taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	22
Taxe sur le foncier bâti	13,71
Taxe sur le foncier non bâti	50,11
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	18,18

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 789 383 euros.

Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat n'étaient pas connues lors de l'élaboration du Budget. La baisse des dotations des dernières années a cependant été prise en compte.

Les principales subventions attendues pour 2017 sont :

- Etat : DETR 2016 pour le programme d'isolation thermiques des bâtiments,
- Etat et autres : DETR 2017 Fonds d'aide à l'investissement public local et réserve parlementaire pour les travaux de rénovation du bâtiment mairie-salle des fêtes,
- Département : aide 2017 pour la sécurisation des écoles
- Europe : aide à la création de deux aires de chargement en forêt communale
- Autre participation : Participation pour aménagements de voirie

La dette :

Capital restant dû au 01/01/2017	ANNUITE DE L'EXERCICE	
	Capital	Intérêts
733 490 euros	71 936	26 130

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Germain du Plain le 04 avril 2017

Le Maire,
Alain DOULÉ



